

Déclaration UE de conformité selon le règlement EPI (UE) 2016/425



Fabricant : UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Suisse, confirme que l'équipement de protection individuelle (EPI) répertorié est conforme aux directives du règlement EPI (UE) 2016/425 ; Lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée dans le droit national, la norme nationale est également applicable. L'EPI répertorié ci-dessous a été testé par des laboratoires d'essais indépendants et évalué et certifié par l'organisme notifié spécifié. Vous pouvez retrouver les certificats correspondants en utilisant le code QR ou le lien ci-dessous.
www.unicograber.com



Nom du produit:	5000 CSV
Ligne de produit:	UNICOMulti
Propriété du produit:	protection oculaire corrigée impossible
Caractéristiques générales de produit :	lunettes à branches
Équipement:	avec inclinaison
Résistance mécanique (monture) :	F
Groupe de produit:	COMPLEXVISION
Normes EN:	PPE Regulation (EU) 2016/425
Aide au portage:	crochet auriculaire
Autonomie (utilisation):	Utilisation continue
Composant du produit:	Les instructions et informations du fabricant sont incluses avec le produit.

Catégorie de risque (règlement EPI): Catégorie II - équipement de protection pour se préserver des dangers



Description du produit

Die Funktionelle. Kunststoff Schutzbrille mit leichter, kratzfester und beschlagfreier Panorama-Scheibe. Die längen verstellbaren und mit Inklination ausgerüsteten Bügel ermöglichen ein perfektes Einstellen auf die Kopfform.

Numéro d'article:	0472 0000 02
Couleur de monture:	blue
Exécution:	5600 CSV
Type de vitrage:	2C-1.2 UG 1 F CE
Taille:	universal
Classe de résistance:	F T
Teinte de coloration :	clear
Revêtement:	Protection anti UV anti-buée résistant aux rayures
Material oculaire:	Polycarbonat
Code secteur d'activité:	Gastronomie Industrie chimique Technologie médicale/laboratoires industrie alimentaire

Optique **Classe 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performances visuelles pour une utilisation continue selon EN166:2001

IMPORTANT :

Si les lunettes de sécurité sont utilisées de manière inappropriée ou sont modifiées de manière permanente de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles telles que la protection latérale, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant expire. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Autorité de certification:	NB 2849; INSPEC Internmatonal B.V. Beechavenue 54-62, 1119 PW, Schiphol-Rijk, Netherland
Certificat de type UE:	PPE22162398

La déclaration de conformité UE a été créée selon le certificat de type CE: PPE22162398

CH-Münchenstein, 20.01.2025



Dominique Graber, CEO